

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

séance du 15 juin 2009
séance du 29 mai 2009

21 Accueil des nouveaux creillois - gratuités

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Mme OYONO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Pouvoir à : M.SZPIRKO

Pouvoir à : M.MONTES

Pouvoir à : M.BEAUBRUN

Pouvoir à : M.SEGUIN

39

39

35

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

- **Rapport de présentation**

Madame BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Le 20 juin 2009 une réception sera organisée pour accueillir les nouveaux creillois installés sur la commune.

Comme chaque année, il est prévu d'offrir à chaque participant des entrées ou inscriptions à la médiathèque Antoine Chanut et à la piscine municipale, selon les modalités suivantes :

Médiathèque :

Inscription à partir de 15 ans et adultes :

Livres + revues	Documents sonores	CDRom	Vidéo	DVD	Total des documents
5	4	1	1	2	13

Piscine municipale :

Adultes et moins de 14 ans : deux entrées

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » du 29 mai 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire:**

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article unique :

d'accorder la gratuité aux nouveaux creillois présents le 20 juin selon les modalités ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie
en application de l'article L2131-1 du CGCT que le
présent acte a été rendu exécutoire :

Le : **24 JUIN 2009**

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

Creil

PICARDIE

www.mairie-creil.fr